



DONNÉES GÉNÉRALES

Parcelles (PCN 2014)
 Bâtiements existants (EAU situation janvier 2014)
 Bâtiements inscrits au cadastre (PCN 2014)
 Limites communales de Niederanven
 Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)
 Réservoir d'eau

Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)
 Coursiers de riveau (BD-L-TC 2008)
 Obélisque OTAN
 Station de pompage
 Transformateur

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES (section 1)

Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
 Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
 Zone mixte villageoise (art. 4)
 Zone de bâtiments et équipements publics (art. 5)
 Zone d'activités économiques communales type 1 (art. 6.1)
 Zone d'activités communales POS (art. 6.2)
 Zone commerciale (art. 7)
 Zone spéciale 1-2 (art. 8)
 Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
 Zone d'aéroport (art. 10)

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)

Zone agricole (art. 12)
 Zone agricole spéciale (art. 13)
 Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)
 Zone de parc public (art. 14)
 Zone de verdure (art. 15)
 Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

ZONES SUPERPOSÉES (section 3)

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
 Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
 Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
 Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-NQ et PAP-GE

N° plan	N° dossier	Nom projet	Date Commune	Approbation de l'Etat
1	17205-SC	LOCALITE SENNINGENBERG	17/07/2011	05/04/2011
2	17206-SC	LOCALITE HOSBERT	22/06/2011	04/08/2011

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-NQ

Décomposition de la zone	
COU	COU
CHA	CHA
100%	100%

Couloirs et espaces réservés

Couloir pour projets isolés (art. 19.1)
 Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)
 Secteur protégé d'intérêt communal
 Secteurs protégés d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
 Immeubles protégés
 Zones de risques naturels prévisibles
 Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
 Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
 Zone d'extraction (art. 23)

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)

A l'aménagement du territoire (art. 24.1)
 Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RGD 17 mai 2006) (art. 24.1.1)
 POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
 POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
 POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains

A la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)
 Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
 Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
 Zone "Oiseaux" supplémentaire resp. modifiée (ex-IBA) (art. 24.2.1)
 Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
 Biotopes ponctuels (BIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
 Biotopes linéaires (BIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
 Biotopes surfaciques (BIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
 Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)

A la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)
 Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 06/01/15) (art. 24.3.1)
 Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments Nationaux (état 06/01/15) (art. 24.3.2)

A la gestion de l'eau (art. 24.4)
 Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
 Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
 Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)
 Réseaux d'infrastructures de transport national:
 Zones de bruit (art. 24.5)

Plan n°5

Plan n°5 bis

COMMUNE DE NIEDERANVEN



DATE	DESIGNE	CONTROLE	INFORMATIONS
12/06/2015	NK	MLM	
06/01/2016	AH	MLM	
22/01/2016	NK	MLM	

Saisine du Conseil communal du 12 juin 2015
 Vote du Conseil communal du 15 janvier 2016
 Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 5 août 2016
 Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 3 mars 2016

M. OUVRAGE : **ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIEDERANVEN**

PROJET : **PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**

OBJET : **VERSION COORDONNÉE du 16/02/2021**

TITRE : **POS AÉROPORT : LOCALITES DE SENNINGEN ET SENNINGERBERG**

EAU 286, rue Jean Brasseur
 L-1208 Luxembourg
 Tél. 253420 Fax: 253421
 E-mail: eau@eau.lu
 www.eau.lu

N° Plan : PAG-05
 Format papier : A0
 Echelle : 1:2500

PCN ET BD-L-TC : ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉGIT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.